L'HÔPITAL SAINT-ANTOINE DE LA CHARITÉ DE PONTORSON (1644-1792)

PAR

HÉLÈNE AVISSEAU-ROUSSAT

SOURCES

Le fonds de l'hôpital, constitué par cent soixante-quatorze liasses et registres et conservé aux Archives départementales de la Manche, est la source principale de ce travail.

INTRODUCTION

Fondé en 1115 par des bourgeois de Pontorson, l'hôpital Saint-Antoine, situé sur l'une des voies « montoises », à peu de distance du Mont Saint-Michel, était un très modeste établissement, qui, au milieu du xviie siècle, ne servait guère que de refuge aux vagabonds. A la demande de Louis XIV, les Pontorsonnais acceptèrent, en 1644, de le confier aux frères de l'ordre de saint Jean-de-Dieu. Cet ordre, uniquement hospitalier, était né en Espagne au xvie siècle et avait été introduit en France en 1602. Les frères de la Charité — c'est le nom que portaient en France ces religieux — donnèrent une vie nouvelle à l'hôpital Saint-Antoine, qui, sans être jamais un établissement très important, joua tout de même un rôle actif dans la région où il était situé, aux confins de la Bretagne et de la Normandie.

PREMIÈRE PARTIE

L'HÔPITAL, SES BÂTIMENTS, SON PERSONNEL, SES REVENUS

CHAPITRE PREMIER

BÂTIMENTS

Moins de cinq ans après leur arrivée à Pontorson, les frères de la Charité s'installèrent dans un nouvel hôpital, qu'ils avaient fait construire à proximité de celui dont ils avaient été mis en possession en 1644. Cet édifice, qui ne comprenait qu'une salle pour les malades et quelques chambres, fut agrandi au fur et à mesure des besoins, reconstruit en partie dès 1715 et augmenté d'une chapelle en bout de l'infirmerie et, en 1760, d'un bâtiment de force pour les « pensionnaires », qui, depuis l'année 1700, étaient reçus à la Charité.

CHAPITRE II

PERSONNEL

Les frères de la Charité, au nombre de quatre jusque vers 1720, puis de cinq et parfois de six, assuraient tous les services de leur établissement. A la tête de la communauté se trouvait un prieur, élu pour trois ans. L'ordre de saint Jean-de-Dieu ne comptait que peu de religieux-prêtres et, au XVIII^e siècle, les fonctions spirituelles furent confiées à un aumônier qui résidait à l'hôpital même.

Les laïcs employés à la Charité n'étaient que des subalternes, dont le nombre, difficile à préciser, s'accrut en même temps que les activités de l'hôpital.

CHAPITRE III

REVENUS

Les revenus dont les religieux avaient été mis en possession en 1644, en même temps que de l'hôpital, étaient à peine suffisants pour faire vivre cet établissement pourtant modeste. La sage administration des frères de la Charité sut cependant les accroître : évalués à douze cents livres en 1644, ils étaient de cinq mille livres en 1700 et oscillèrent de 1760 à la Révolution entre vingt-cinq mille et soixante mille livres.

Ces revenus provenaient des terres dont l'exploitation ne cessa de poser des problèmes aux religieux. Les systèmes du fermage, de l'exploitation directe et du métayage furent tour à tour essayés; le métayage fut définitivement adopté dans la seconde moitié du xviiie siècle. Par suite de ventes et d'arrentements, le domaine foncier s'amenuisa et il ne couvrait plus, à la veille de la Révolution,

qu'une quarantaine d'hectares. L'hôpital possédait encore quelques maisons dans la paroisse de Cendres sur laquelle il était situé. Les rentes anciennes étaient d'un faible rapport; lorsque l'état financier de l'hôpital fut devenu meilleur, les religieux constituèrent de nouvelles rentes, mais ils n'eurent pas le temps d'en bénéficier. Au xviiie siècle, et surtout après 1750, la partie la plus importante des revenus était constituée par les pensions des détenus.

DEUXIÈME PARTIE LES ACTIVITÉS DE L'HÔPITAL

CHAPITRE PREMIER

LES MALADES CIVILS ET MILITAIRES ET LES « PAUVRES PASSANTS »

L'hôpital de la Charité ne recevait que des hommes et les soins y étaient distribués gratuitement. Chaque malade disposait d'un lit. Le nombre de ceux-ci était de six en 1644 et il ne fut pas augmenté par la suite. Au XVIII^e siècle, cependant, cinq couchettes furent ajoutées, destinées aux militaires. Parmi les malades civils, les Normands étaient les plus nombreux; les Bretons ne l'étaient guère moins et les habitants des autres provinces, proches ou lointaines, se firent de plus en plus rares à partir de 1750. De même qu'à la Charité de Paris, on pratiquait à Pontorson l'opération de la « taille ».

La situation de l'hôpital lui valut de recevoir un grand nombre de soldats de l'armée de terre, principalement pendant la guerre de Sept Ans, et surtout beaucoup de matelots se rendant pour la plupart au port de Brest. Les journées

des militaires étaient remboursées aux religieux.

La mortalité était faible à la Charité de Pontorson : de treize pour cent dans la seconde moitié du XVIIe siècle, elle s'abaissa à huit pour cent à partir de 1750. Il s'agit là de la mortalité enregistrée pour les civils, car les décès des militaires étaient extrêmement rares : ces hommes, en effet, n'étaient guère hospitalisés que pour deux ou trois jours, ne souffrant généralement que de « fatigue ».

Les « pauvres passants » furent hébergés sans distinction de sexe pendant quelques années dans le vieil hôpital, puis, prétextant des abus commis par

ces gens, les religieux leur en fermèrent la porte.

CHAPITRE II

LES « PENSIONNAIRES »

Pour améliorer leurs revenus, les frères de saint Jean-de-Dieu, à l'imitation de certaines maisons de leur ordre, comme celles de Senlis et de Charenton, commencèrent en 1700 à recevoir des « pensionnaires », c'est-à-dire des correc-

tionnaires et des aliénés, enfermés par ordre du roi, par ordre de justice ou par décision de leur famille. Le nombre de ces détenus augmenta rapidement et atteignit, en 1779, le chiffre de cinquante-neuf. Ces hommes étaient pour la plupart bretons et normands, et issus en général de la noblesse ou de familles de négociants.

Contrairement à ce qui se passait à Senlis, les aliénés n'étaient l'objet d'aucun traitement à Pontorson. Chaque pensionnaire disposait d'une chambre, mais les réunions et les distractions n'étaient pas interdites par le règlement établi en 1765 pour toutes les maisons de force de l'ordre de la Charité. L'oisiveté dans laquelle vivaient les détenus engendra plusieurs révoltes et les évasions ne furent pas rares. L'attitude tantôt trop libérale, tantôt trop sévère des religieux n'était sans doute pas sans reproche, mais la Charité de Pontorson fut très certainement l'une des moins redoutables des maisons de force du royaume.

TROISIÈME PARTIE RELATIONS DE L'HÔPITAL AVEC L'EXTÉRIEUR

CHAPITRE PREMIER

RELATIONS AVEC LES HABITANTS DE PONTORSON

Les Pontorsonnais n'avaient accepté l'installation des frères de saint Jean-de-Dieu dans l'établisssement fondé par leurs ancêtres qu'à la condition de demeurer patrons de celui-ci et présentateurs du chapelain de la chapelle Saint-Antoine, qui était depuis toujours la chapelle de l'hôpital. Ils avaient en outre obligé les religieux à verser une rente annuelle et perpétuelle à ce chapelain et une autre à l'église Notre-Dame de Pontorson. L'hôpital, en effet, avait été astreint à ces charges en 1347, à la suite d'une donation de douze cents livres de rente que lui avaient faite des bourgeois de Pontorson. Ces conditions furent la cause de nombreux conflits entre les religieux et les Pontorsonnais qui, par ailleurs, avaient interdit aux frères de quêter dans leur ville et s'abstinrent envers eux de tout acte de générosité. Des procès eurent lieu. Les relations devinrent meilleures à partir de 1750 environ.

CHAPITRE II

RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION

La maison de force était soumise au contrôle de l'administration et le subdélégué d'Avranches eut plus d'une fois à s'interposer entre les religieux et les pensionnaires, et à calmer les révoltes de ces derniers.

CHAPITRE III

RELATIONS AVEC LA CHARITÉ DE PARIS

L'hôpital de la Charité de Paris était la maison-mère de l'ordre de saint Jean-de-Dieu en France. Des rapports étroits semblent avoir existé entre les Charités provinciales et celle de Paris. Le « père provincial », élu pour une durée de trois ans, faisait pendant cette période une visite dans chaque établissement, et aucune décision importante ne pouvait être prise sans qu'il ait été informé. L'aide financière de la maison-mère permit à l'hôpital de Pontorson de s'accroître assez rapidement; et celui-ci, à son tour, lorsque sa situation fut meilleure, prêta de l'argent à la Charité de Paris, à charge de rentes.

CHAPITRE IV

RELATIONS AVEC L'ÉVÊQUE DE DOL

Si l'hôpital dépendait, au temporel, de la généralité de Caen, il relevait, au spirituel, de l'évêque de Dol. Mais les maisons de l'ordre de saint Jean-de-Dieu étaient soustraites à la juridiction des ordinaires, et, mises à part quelques querelles au sujet des décimes et du don gratuit, il semble que les rapports entre Dol et Pontorson aient été très réduits.

CONCLUSION

Bien que l'un des moins importants de l'ordre de saint Jean-de-Dieu, l'hôpital de Pontorson joua un rôle non négligeable dans le soulagement des misères dans ces régions pauvres qu'étaient alors le nord de la Bretagne et l'Avranchin.

PIÈCES ANNEXES

- I. Listes des prieurs.
- II. Études de prix.
- III. L'hôpital des femmes de Pontorson.

al ar ve

Section of the sectio

· 0

-11 etc.

The second second

. 111